

IICA/CE/Res.372(XXII-O/02)  
2 et 3 octobre 2002  
Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 372**

### **AFFECTATION DES RESSOURCES DU PROGRAMME-BUDGET POUR 2003**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.410(02), « Projet d'affectation détaillée des ressources du Fonds ordinaire pour l'année 2003 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil ») a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »;
- ii) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;
- iii) À l'article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler à cet égard les observations et les recommandations qu'il estime appropriées »;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.371(XI-O/01), « Financement du Fonds ordinaire et affectation des ressources pour l'exercice biennal 2000-2001 », le Conseil a approuvé l'affectation au programme-budget d'un montant global de 30 millions \$US au titre du Fonds ordinaire pour chaque année de l'exercice biennal 2002-2003, et qu'il a autorisé le Comité exécutif à approuver, lors de sa vingt-deuxième réunion ordinaire, l'affectation détaillée des ressources du Fonds ordinaire pour l'année 2003,

Que les délégués membres du Conseil exécutif ont émis des observations à propos des ressources affectées au secteur stratégique de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité

des aliments, de l'utilisation des ressources de pré-investissement et des dépenses effectuées au titre des voyages à l'étranger.

DÉCIDE :

1. D'adopter le programme-budget pour l'année 2003, conformément à l'affectation des ressources pour chacun des chapitres, postes et domaines stratégiques dont le détail est fourni dans le document IICA/CE/Doc.410(02), « Projet d'affectation détaillée des ressources du Fonds ordinaire pour l'année 2003 » et dont le résumé figure à l'annexe A de la présente résolution.
2. De demander au Directeur général de :
  - a) réaliser les ajustements qui s'avèreraient nécessaires pour allouer les fonds dans le but de donner suite à la recommandation relative à l'évaluation générale du Programme de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments qui sera menée conformément aux dispositions de la résolution IICA/JIA.RES. 383 (X-O/01) et de la résolution relative à cette évaluation générale, adoptée par ce Comité exécutif.
  - b) présenter à la considération de la prochaine réunion de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion :
    - i) un rapport sur l'utilisation et l'impact des ressources ordinaires destinées aux pré-investissements
    - ii) un rapport sur les mesures adoptées afin de rationaliser les dépenses au titre des voyages à l'étranger.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer les transferts entre les chapitres du programme-budget, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.
4. D'autoriser le Directeur général à faire les ajustements nécessaires dans l'affectation des ressources recommandée dans la présente résolution, dans le cas où les recettes de l'exercice budgétaire 2003 seraient inférieures aux recettes estimées. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela doit se produire.

**ANNEXE A**

**PROGRAMME-BUDGET 2003**  
**RÉSUMÉ PAR CHAPITRE**  
*(en milliers de \$ÉU)*

<b>CHAPITRE</b>	<b>QUOTES -PARTS</b>	<b>DIVERS</b>	<b>TOTAL</b>
<b><i>I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE</i></b>	<b><i>24.445,8</i></b>	<b><i>2.688,7</i></b>	<b><i>27.134, 5</i></b>
<b><i>Secteurs stratégiques</i></b>			
1. Développement du commerce et de l'agrobusiness	5.730,8	253,7	5.984,5
2. Technologie et innovation	4.265,5	489,6	4.755,1
3. Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	4.121,0	538,3	4.659,3
4. Développement rural durable	4.761,0	997,9	5.758,9
5. Information et communications	2.732,6	113,8	2.846,4
6. Enseignement et formation	2.834,9	295,4	3.130,3
<b><i>II: FRAIS DE DIRECTION</i></b>	<b><i>1.789,1</i></b>	<b><i>143,7</i></b>	<b><i>1.932,8</i></b>
Bureau du Directeur général	887,1	0,0	887,1
Direction de l'administration et des finances	902,0	143,7	1.045,7
<b><i>III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS<sup>1</sup></i></b>	<b><i>932,7</i></b>	<b><i>0,0</i></b>	<b><i>932,7</i></b>
Organes de direction	412,0	0,0	412,0
Assurances	206,0	0,0	206,0
Pensions	190,6	0,0	190,6
Tribunal administratif de l'OEA	25,8	0,0	25,8
Vérification externe	98,3	0,0	98,3
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>27.167,6</i></b>	<b><i>2.832,4</i></b>	<b><i>30.000, 0</i></b>

1/ Quote-part de Cuba non comprise.